

2026 - 22 Séance du Conseil d'administration du lundi 29 juin 2026
Service : Finances et commande publique
Référence : C.L.D.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE CLIC

Le lundi vingt-neuf juin deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-six, s'est réuni au Quai - salle des Bains Douches sous la présidence de Mme Aurélia CHAILLOUX, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 13, quorum : 0 (2^{ème} convocation).

Présents :

Mmes CHAILLOUX, KERHERVE, GUERIN, BIDAUD, CHUNIAUD-ALLIOUX.
MM. STRAEBLER, RECULEAU.

Absente excusée ayant donné procuration écrite :

Mme LEBERRE à Mme GUERIN.

Absents excusés :

Mmes AUFFRAY, BEN BELLAL, LEGRAND.
MM. CASENAVE, JOYEUX.

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : La Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le CCAS de Couëron a intégré le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) en partenariat avec la ville de Sautron, avec pour objectif de maintenir un service de qualité auprès des personnes âgées.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, les activités du CLIC sont comptabilisées au sein d'un budget annexe, dont il convient d'approuver le compte financier unique.

Les contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable étant réalisés, le Conseil d'Administration est appelé à approuver le compte financier unique, conformément aux modalités suivantes :

Fonctionnement	Prévisions	Réalizations
Recettes	282 000,00 €	279 628,46 €
Dépenses	282 000,00 €	279 628,46 €
Solde d'exécution		0,00 €

Investissement	Prévu	Réalisé
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution		0,00 €

PROPOSITION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe CLIC présenté par l'ordonnateur ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique 2025 présenté par l'ordonnateur ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Il est proposé

- d'approuver le compte financier unique du budget annexe CLIC pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 29 juin 2026

Madame Aurélia Chailloux
Vice-présidente du CCAS



le Président du CCAS :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

CCAS de COUËRON - 9 place Charles de Gaulle - 44220 Couëron - France

Conseil d'Administration du 23 juin 2026

Rapport de présentation du Compte financier unique 2025

Budget annexe CLIC Couëron-Sautron

Préambule :

Le 1^{er} janvier 2016, le CCAS de Couëron a intégré le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) en partenariat avec la ville de Sautron, avec pour objectif de maintenir un service de qualité auprès des personnes âgées, et ceci de manière parfaitement complémentaire avec l'activité déjà conduite par le CCAS depuis plusieurs années.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, les activités du CLIC sont comptabilisées au sein d'un budget annexe, dont les principaux éléments figurent ci-dessous au titre de l'exercice 2025.

A noter que la section de fonctionnement fait apparaître les réalisations suivantes :

- 279 628,46 € de recettes, soit un taux de réalisation du BP 2025 de 99,2%
- 279 628,46 € de dépenses, soit un taux de réalisation du BP 2025 de 99,2%.

Ainsi, le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 est nul.

Il n'y a pas eu d'investissement au titre du budget annexe CLIC en 2025.

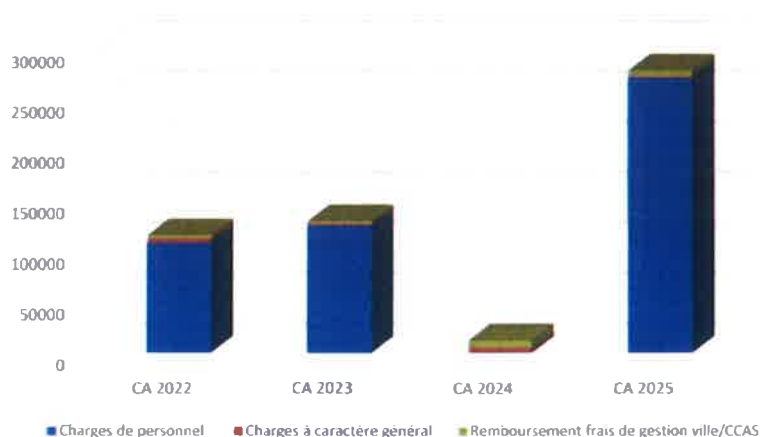
1) Les dépenses de fonctionnement du CLIC

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **279 628,46 €**. Ce montant est particulièrement important par rapport aux années antérieures (12 008,93 € en 2024). En 2024, la valorisation des charges de personnel du CLIC n'a pu être réalisée, faute de crédits prévus au chapitre 012 (inscription réalisée au chapitre 011). Ainsi, un rattrapage a été réalisé sur l'exercice 2025.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- 1 039,46 € de charges à caractère général (alimentation, impression)
- 6 389,00 € de remboursement des frais de gestion (locaux, fournitures) pris en charge par le budget principal de la Ville, ou par le budget principal du CCAS conformément aux valorisations de charges prévues dans la convention conclue entre le CCAS de Couëron et le CCAS de Sautron
- 272 200 € de remboursement des frais de masse salariale portés par la ville et le CCAS.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2022-2025 :



1.2 Les recettes de fonctionnement

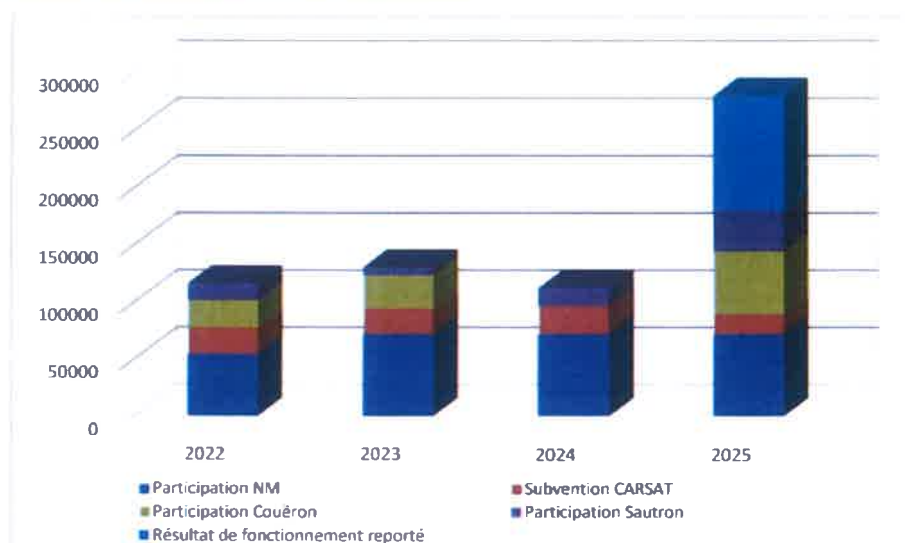
Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **279 628,46 €**. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Participation Nantes Métropole : 71 727,00 €
- Subventions CARSAT Fixe : 9 000,00 €
- Subvention CARSAT - Evaluations : 8 302,00 €
- Participation du CCAS de Sautron : 36 119,00 €

Le CCAS de Couéron a versé une participation au CLIC au titre de l'exercice 2025, d'un montant de 54 672,39 €. Ce montant important est lié au rattrapage de la participation du CCAS de Couéron 2024 qui n'a pas eu lieu, en raison de l'excédent de fonctionnement dégagé lié à la sous-réalisation des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs un excédent de fonctionnement à hauteur de 99 808,07 a été repris.

Evolution des recettes de fonctionnement 2022-2025 :



Accusé de réception en préfecture
044-264400201-20260629-29062026_202622-DE
Reçu le 30/06/2026